

COMPTE RENDU DU BUREAU du 15 janvier 2025

1. Validation des comptes rendus du Bureau du 24 octobre 2024 et de l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2024

Les comptes rendus du Bureau et de l'Assemblée Plénière sont validés.

2. Proposition de la feuille de route 2025

La feuille de route comprend 3 volets : **les avis - les axes d'amélioration - le renouvellement 2026.**

Les avis

En cours

▪ **ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE : la Pollinisation**

Une note complète sur la méthode a été rédigée, elle sera présentée au prochain groupe de travail.

▪ **GESTION DES DECHETS : Mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'Economie circulaire**

L'Avis sur les déchets, a été présenté à l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2024, une modification doit être apportée pour insister davantage sur la nécessité de :

- Rechercher un terrain pour accueillir un centre dédié aux déchets verts.
- Pouvoir travailler avec les acteurs du secteur, notamment UNIVALOM, pour améliorer la mise en œuvre de la loi AGECE.

▪ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN du 20/07/2023) – Quelle mise en œuvre adaptée à la CASA et ses communes ?**

Les groupes de travail sont dans l'attente :

- D'une loi en préparation pour modifier les objectifs initiaux.
- D'un retour sur l'Avis sur le Diagnostic territorial.

▪ **ECONOMIE /ENVIRONNEMENT/ Innovation et adaptation du tourisme côtier face au changement climatique**

Le 19 décembre 2024, les étudiants de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Aix-Marseille Université ont présenté leurs travaux intégrant les réflexions du Conseil de développement. Ce fut une réussite. Un article est paru dans le Nice Matin. La prochaine étape consistera à formuler des préconisations aux élus.

A venir

- **STERE (Schéma Territorial de Restauration Ecologique).**
Le diagnostic sera présenté aux membres en vue de la production d'un Avis.
- Valorisation du contenu des derniers événements publics (forums et colloques), « la ville de demain », « l'eau » (possibilité d'une présentation par les mêmes services de l'Etat d'un bilan des actions des assises) « les risques naturels ».
- SERM Service Express Régional Métropolitain. La CASA a l'obligation de saisir le CDD.
- PAT Cotech : poursuite de l'engagement du CDD sur le programme.
- Partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale pour la Création d'une Commission des jeunes.

Les axes d'amélioration du Conseil de développement :

- **Concernant les outils numériques :** l'équipe CASA s'est rapprochée du service informatique afin de réfléchir sur les nouveaux outils dont pourraient bénéficier les membres. La demande serait d'avoir un espace collaboratif qui permette des discussions entre les membres et la possibilité de déposer des documents en lien avec les travaux en cours. D'autres fonctionnalités sont envisagées, comme la mise à disposition d'un agenda et d'un calendrier.
- **Concernant la communication :** une carte mentale reprenant les diverses propositions des membres a été soumise au Bureau. Un plan d'action doit être proposé. Certaines actions peuvent rapidement être mises en œuvre comme par exemple la demande de la visibilité du CDD dans les revues municipales ; une synthèse du CDD Actu serait la bonne formule.
- **Concernant l'évènementiel :** les membres doivent faire des propositions pour l'organisation d'un événement public spécial et festif en 2025.
- **Concernant la mise en place d'une Commission "Jeunes" :** la Casa a signé une « convention territoriale de services aux familles » avec la Caisse d'Allocations Familiales. Dans le volet "Encourager le développement d'actions innovantes à destination des jeunes", il est cité comme exemple la création d'une Commission jeunesse, soit autonome, soit au sein d'une instance de démocratie participative. Le Conseil de Développement de la CASA et la Direction de la Cohésion Sociale vont travailler ensemble à la création de cette commission. Plusieurs scénarios existent. Certains Conseils de Développement ont déjà mis en place des outils pour s'intéresser spécifiquement aux jeunes et les associer à la chose publique. La première étape consiste à décrire les différents scénarios. Le scénario retenu devrait faire l'objet d'une délibération à la rentrée. La Direction de la Cohésion Sociale avec ses relais au sein des communes déterminera le nombre et la composition de la commission et en assurera l'animation. Les jeunes ciblés sont les lycéens et les jeunes actifs.

Le renouvellement 2026.

Les conseillers communautaires seront renouvelés en 2026. En conséquence le Conseil de Développement le sera également Il est nécessaire, dès à présent, de réfléchir sur ce renouvellement. Indépendamment de l'équipe politique et administrative qui sera en place il y a lieu d'une part, d'établir un bilan de l'actuel mandat et d'autre part de proposer des trajectoires pour le prochain.

Les travaux du séminaire sur le Conseil de Développement, le cadre de coopération et le pacte de gouvernance guideront cette réflexion.

3. Questions diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.